

Des leçons venues du Nord

Pays-Bas et Suède

Bien placés dans les classements internationaux, ces pays ont réussi à réformer leur système éducatif en réduisant le rôle de l'État. Des exemples pour une France mal notée.

« L'Éducation nationale [...] souffre d'une utilisation défailante des moyens existants », souligne la Cour des comptes dans son rapport de mai 2013 sur la gestion des enseignants. Ses rédacteurs recommandent de s'inspirer de l'exemple des Pays-Bas, un des pays qui, « confrontés à des difficultés similaires » à celles de la France, « parviennent à mieux faire réussir leur jeunesse, avec une dépense d'éducation en formation initiale des élèves par rapport au PIB moindre ».

La Cour cite en exemple la répartition du temps de travail des enseignants néerlandais. Annualisé, ce temps ne regroupe pas que les heures de cours : le contrat de travail d'un professeur du secondaire comprend 1 659 heures, dont 750 heures d'enseignement, contre 595 ou 553 heures en France.

En Suède, la réforme pour la liberté de choix scolaire a eu un effet révolutionnaire.

« Aux Pays-Bas, le temps de travail des enseignants est conçu pour être adapté aux situations concrètes des postes », précise ce rapport. Une fois retranché le temps nécessaire à la préparation des cours et à la correction des copies, il leur reste près de 400 heures à utiliser en fonction des besoins locaux : formation continue, tutorat d'enseignant, fonction de coordination au sein de l'équipe enseignante... Ils ont d'autant plus intérêt à le faire que leur salaire est lié à leur mérite. Leur chef d'établissement est directement concerné, contrairement à ce qui se passe en France.

« La culture du résultat est très présente aux Pays-Bas », écrit Nicolas Lecaussin, directeur du développe-

ment de l'Institut de recherches économiques et fiscales (Iref), dans un rapport sur l'école néerlandaise à paraître prochainement. *Dans le secteur privé de l'éducation, le salaire repose en grande partie sur la performance, et les possibilités d'évolution de carrière semblent plus importantes qu'en France.* »

Un salaire minimal est imposé par l'État, mais le montant total de la rémunération, primes incluses, reste libre. Résultat, les professeurs ont en moyenne des salaires de 20 à 25 % plus élevés qu'en France. Leur évolution de carrière est plus rapide. Leurs rapports d'inspection sont toujours mis en ligne par les écoles.

Les établissements scolaires – sous statut privé pour les deux tiers d'entre eux – bénéficient d'une délégation de la part des autorités compétentes pour sélectionner eux-mêmes leurs enseignants mais aussi pour les licencier. Ces écoles sont tenues de rendre des comptes. Une loi entrée en vigueur en août 2010 permet au gouvernement de couper leur financement, dans l'intérêt de leurs élèves, si le niveau d'éducation est estimé trop bas. « C'est dans ce cadre que le gouvernement néerlandais a donné un ultimatum, en mars 2013, à 25 établissements publics jugés peu performants », indique le rapport.

Les Pays-Bas ont aussi mis en place des « chèques éducation ». Ce coupon permet aux parents de payer l'école de leur choix, privée ou publique. Versée directement aux écoles par l'État, la somme correspond au coût moyen d'un élève dans un établissement scolaire à un endroit donné. Il n'y a pas de frais de scolarité. Ce dispositif est une des principales réformes mises en place en Suède. L'Iref lui a consacré un rapport au début de l'année : « Les vouchers (chèques éducation) et les écoles libres : l'exemple suédois ».

Introduits par le gouvernement de centre droit de Carl Bildt (1991-1994), ces « vouchers » ont permis l'essor



La princesse des Pays-Bas, Laurentien, anime un atelier d'éveil à la lecture dans une école de La Haye.

d'une école libre. Ils expliquent en grande partie les bons résultats de la Suède. « La réforme pour la liberté de choix en matière d'écoles eut un effet révolutionnaire dans un pays où l'idéologie égalitariste du Parti social-démocrate avait éliminé toute alternative privée à l'éducation nationale », raconte Jacob Arfwedson, auteur de cette étude.

Vingt ans plus tard, les résultats scolaires sont meilleurs dans le privé. Ils tirent les élèves du public vers le haut. « Il est évident que la concurrence des écoles libres a conduit à améliorer les résultats dans les écoles municipales de 2002 à 2011 », reconnaissait l'année dernière le journal *Dagens Nyheter*. Quant au coût d'un élève dans le privé, il reste inférieur de 11 % à celui d'un élève du public. La qualité des enseignements est liée à la compétence des professeurs. « Comme dans le privé, ils peuvent être licenciés, font des semaines de 35 heures, mais profitent d'un système de rémunération libre et individuel », précise Nicolas Lecaussin. À l'exception du parti communiste, le consensus politique est total sur les bons scolaires. Aucun politique n'osera remettre en cause cette réforme essentielle. » ● Michel Arnaud